



Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA BIODIVERSITÉ
PRÉSERVONS LA BIODIVERSITÉ DES TERRES ARIDES

**22 Mai
2006**



RÉALISONS L'OBJECTIF DE 2010!

Ref: SCBD/SEL/VN/VP/54834

Le 25 mai 2006

NOTIFICATION¹

Objet: Décision VIII/4 sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation: Lignes directrices de Bonn sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation

Madame / Monsieur,

La Conférence des Parties à la Convention, dans sa décision VIII/4B, a invité les Parties à remettre un rapport sur les expériences acquises lors de l'élaboration et de la mise en oeuvre de l'article 15 de la Convention au niveau national, y compris les obstacles surmontés et les leçons apprises, quatre mois avant la cinquième réunion du Groupe de travail sur l'accès et le partage des avantages. Cette information doit être disponible dans un délai de quatre mois précédant la cinquième réunion du groupe de travail spécial à composition non-limitée sur l'accès et le partage des avantages. Au paragraphe 3 de cette même décision, le Secrétariat est prié également de préparer une compilation de ces informations et de mettre celle-ci à la disposition du groupe de travail spécial à composition non-limitée sur l'accès et le partage des avantages, à sa cinquième réunion.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire parvenir au Secrétariat toute information pertinente **au plus tard le 1^{er} février 2007**, et de préférence sous format Word.

Je tiens à vous remercier d'avance pour votre aimable coopération.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

[original signé en anglais]

Ahmed Djoghlaif
Secrétaire exécutif

¹ Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat

À l'attention de tous les correspondants nationaux de la CDB et des correspondants nationaux pour l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages résultant de leur utilisation

